

Cahier de doléances du Tiers Etat d'Offranville (Seine-Maritime)

Remontrance de condoléances des habitants d'Offranville.

Nous soussignés, habitants de la paroisse d'Offranville, portons humblement les supplications suivantes :

Nous mandons qu'aux Etats généraux il soit enfin pris les plus promptes et les plus efficaces mesures pour faire revivre le commerce dont la chute, jointe à la cherté excessive des denrées de première nécessité, occasionne, principalement dans le pays de Caux, la plus extraordinaire et la plus alarmante misère.

Nous, désirons qu'aux mêmes Etats on avise aux moyens de bannir la mendicité, source fatale des plus grands maux et que, pour parvenir à ce but, depuis longtemps désiré de tout le royaume, chaque paroisse soit désormais tenue de se charger de ses pauvres..

A l'égard de la corvée, que ladite paroisse est chargée de faire en la partie du chemin de Rouen à Dieppe, ¹ est très à charge aux habitants de ladite paroisse par sa continuation ; que, depuis plus de trente ans, elle a toujours payé annuellement, année commune, 1 800 L, au lieu que les autres paroisses n'ont commencé à payer que depuis viron 9 à 10 ans. S'il était possible de diminuer ces sortes de taxes par quelque autre moyen, comme de faire payer les rouliers et autres voituriers, on rendrait assurément un service à ladite paroisse ainsi qu'aux autres paroisses qui ont la même charge à supporter.

Les dits habitants se plaignent avec raison que leur paroisse est, depuis beaucoup d'années, chargée d'une taxe de taille, pour ainsi dire extraordinaire aux paroisses voisines, et, attendu qu'il y a plusieurs propriétaires non taillables qui occupent au moins 200 acres de terres labourables, ainsi que plusieurs mesures, qui ne sont pas de leur ancien propre, ce qui forme en partie le montant excessif de la taille de ladite paroisse, nous désirons que, dans la suite, lorsqu'il, y aura quelque imposition à faire, soit taille, etc., il se trouve plusieurs personnes notables pour régler avec le collecteur proposé la taxe de chaque particulier afin que chaque taillable, etc., soit tranquille et jouisse tranquillement de toutes ses locations.

Nous demandons aussi, s'il était possible, la suppression des gabelles, aides et autres droits, si onéreux et gênants pour tout le peuple, que, depuis longtemps, il gémit et crie sur ces sortes d'impôts qui réduisent en partie le pauvre peuple de la campagne.

Nous nous empressons aussi de remontrer aux états généraux que, pour la conservation des biens de la campagne, on fasse détruire, au moins fermer pendant la semence et la moisson, les colombiers et volières de pigeons, entendu qu'il est clair et évident qu'ils font un tort considérable, depuis que les grains sont en maturité jusqu'à ce qu'ils soient récoltés, ainsi que pendant la semence, ajoutant à ceci la destruction des lapins qui font aussi un tort considérable, aux grains qui sont proches des bois taillis et garennes.

Nous espérons, avec la plus ferme confiance, de la bonté de notre digne monarque que nos justes demandes seront favorablement reçues ; aussi serons-nous toujours de S. M. les plus reconnaissants et respectueux fidèles sujets.

A Offranville, ce 1^{er} mars. P. Lheureux, syndic, Lemasson, Guyant, Labbé, Vauquelin, Evrard, Mouquet, P. Sanson, Nic. Sanson, Potdevin, Marchand, Batel, Lemoyne.

¹ elle